

N°2020-40

République Française – Département de Haute-Savoie
Convocation et affichage du 15 Juin 2020

SEANCE du 25 Juin 2020

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	21
Votants	23
dont Pouvoirs	02

Présents : Le Maire, Genoud Marc,
MM les Adjoints : Mercet Sophie, Seifert Christophe, Meylan Pierre,
Personnaz Rosa, Eudes Thibaut,
MM les Conseillers : Laks Nathalie, Laks Nicolas, Saint-Pierre Aude,
Aragon Frédéric, Vilmint Guillemette, Pérou Sylvain, Blanc Anne,
Arhuero Christophe, Roy Céline, Personnaz Jérôme, Roy Vincent,
Manganelli Stéphanie, Baud Sébastien, Tugler-Rossi Sophie, Liévin
Christian,
Pouvoirs : Casabianca S. donné à Roy V., Aragon M. donné à Meylan P.
A été nommé secrétaire : F. Aragon

FINANCES – Autorisation à signer deux conventions de financement pour le SIVU Beaupré

Par convention en date du 18 juillet 2018, la Commune de Beaumont a conclu avec la SCCV Beaumont l'Orée un projet urbain partenarial (PUP) dans le cadre d'un programme immobilier de construction de 66 logements sur la commune de Beaumont.

Par ailleurs, par convention en date du 17 avril 2019, la Commune de Beaumont a conclu avec la société SNC LNC ZETA Promotion un projet urbain partenarial (PUP) dans le cadre d'un programme immobilier de construction de 20 logements sur la commune de Beaumont.

Une partie de ces PUP ayant vocation à financer les travaux d'extension du SIVU Beaupré, il convient de fixer par convention les modalités de reversement. La participation du constructeur à l'agrandissement de l'école est fixée :

- Pour le PUP conclu avec la SCCV Beaumont l'Orée à la somme de 185 000 €.
- Pour le PUP conclu avec la société LNC Zeta Promotion à la somme de 100000€

Il est donc proposé au Conseil municipal de reverser au SIVU Beaupré l'intégralité de la participation perçue au titre de l'extension du groupe scolaire suivant les modalités définies par la convention jointe en annexe.

N° 2020-40

Les crédits ayant été inscrits au budget de l'exercice en cours, il est proposé au Conseil, qui accepte à l'unanimité :

- D'approuver les termes des deux conventions jointes en annexe
- D'autoriser M. le Maire à signer ces deux conventions et leurs éventuels avenants

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,




Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le Maire,


